

AGRESSION SEXUELLE DES FEMMES ÂÎNÉES: LES RÉPONSES DU SYSTÈME DE JUSTICE CANADIEN

Professeur Isabel Grant

Professeur Janine Benedet

Faculté de droit Allard,
Université de Colombie Britannique



CANADIAN NETWORK *for*
the PREVENTION *of* **ELDER ABUSE**

RÉSEAU CANADIEN *pour la* **PRÉVENTION**
du **MAUVAIS TRAITEMENT** *des* **ÂÎNÉS**

AVANT DE COMMENCER

- ▶ **AUDIO EN LIGNE:** Assurez-vous que votre son est activé/vos écouteurs sont branchés et montez le son
- ▶ **AUDIO PAR TÉLÉPHONE**
 - Canada sans frais: | 888 350 1025
 - Canada Longue Distance: +1 (647) 497-9355
 - US sans frais: | 877 739 5904
 - US Longue Distance: +1 (510) 365-3231

Code d'accès: 488-194-578
Le PIN apparaîtra quand vous avez rejoint la session
- ▶ **Mettez-vous en mode silencieux.** Si vous nous rejoignez par téléphone, faites le *6 ou appuyez sur la touche « silence » pour passer en mode silencieux
- ▶ Si vous avez un problème, utilisez la boîte de dialogue ou envoyez un courriel à benedictes.cnpea@gmail.com

AVANT DE COMMENCER

- ▶ Il y aura une session questions-réponses à la fin de la présentation.
- ▶ Posez vos questions dans la boîte de chat
- ▶ Les coordonnées des présentatrices sont disponibles dans leur profil si vous souhaitez leur poser plus de questions ultérieurement.
- ▶ Si vous ne pouvez pas rester jusqu'à la fin, le webinaire est enregistré et sera partagé par courriel avec tous les inscrits.
- ▶ Vous recevrez bientôt un lien pour un court sondage à propos de ce webinaire. Veuillez prendre quelques minutes pour y répondre. Vos commentaires nous aideront à évaluer notre projet et à améliorer nos prochains webinaires.

PRESENTATRICES

ISABEL GRANT

Sujets de recherche:

Droit pénal et violence envers les femmes. Isabel est particulièrement intéressée par les questions de droit et de politique dans les cas de violence envers les femmes, perpétrée par leurs partenaires intimes masculins. Elle se focalise aussi sur les questions d'agressions sexuelles, d'homicide et de non-divulgence de la séropositivité.

Isabel travaille actuellement sur un projet financé par le Conseil de recherches en sciences humaines au sujet des agressions sexuelles au cours de la vie. Isabel enseigne le droit pénal, la détermination des peines, et les questions de droit ayant trait à la santé mentale et aux homicides. Isabel Grant a travaillé avec [Women's Legal Education and Action Fund](#) et [CACL](#) pour des interventions devant la Cour suprême du Canada.

Email: grant@allard.ubc.ca



PRESENTATRICES

JANINE BENEDET



Spécialités: droit pénal, droit du travail, droit applicable aux infractions sexuelles et questions d'éthique juridique.

Janine se concentre actuellement sur la violence sexuelle envers les femmes, la prostitution, la pornographie et les agressions sexuelles.

Elle étudie actuellement les obstacles que rencontrent les filles, et les femmes au cours de leur vie dans le cadre du système de justice; ainsi que l'application du droit pénal pour cibler le proxénétisme et le commerce du sexe. Janine est rédactrice adjointe de *Criminal Reports*.

Email: benedet@allard.ubc.ca

INTRODUCTION

- ▶ Plus grande attention prêtée à l'omniprésence de la violence sexuelle envers les femmes
- ▶ Évaluation critique de la réponse du système de justice dans trois cas différents
- ▶ Tendance à ne penser qu'aux jeunes femmes, mais les agressions sexuelles affectent les femmes de tous âges au cours de leurs vies.

VUE D'ENSEMBLE

- ▶ Résumé du droit canadien dans les cas d'agressions sexuelles
- ▶ Défis quand ces lois sont appliquées à des victimes âgées
- ▶ Preuves avancées en science sociale
- ▶ Étude de cas
- ▶ Analyse des différences et futurs aires à réformer pour la recherche

POURQUOI CE SUJET?

- ▶ Nombreuses années passées à étudier les agressions sexuelles de femmes vivant avec une déficience mentale
- ▶ Coïncide avec les femmes âgées
- ▶ Les femmes plus âgées sont souvent invisibles dans les études
- ▶ La culture du viol et #metoo se focalisent principalement sur les jeunes femmes
- ▶ La violence sexuelle est cumulative au cours du cycle de vie

INTERSECTIONNEL ET SEXOSPÉCIFIQUE

- ▶ Les femmes âgées ne sont pas un groupe homogène
- ▶ Certaines ont des déficiences mentales liées à leur âge, mais ce n'est pas le cas de la majorité
- ▶ Certaines ont un handicap physique
- ▶ Marginalisation pour cause de pauvreté, d'isolation sociale, ou obstacle linguistique
- ▶ Vivent indépendamment ou pas
- ▶ Les agressions sexuelles sont profondément sexospécifiques

QU'ENTEND-ON PAR FEMME AÎNÉE?

- ▶ Le choix de mot est problématique
- ▶ “Vieille” ou “ âgée ” est perçu comme péjoratif : ‘aînée’ ou ‘plus âgée’ sont des termes plus appropriés car comparatifs
- ▶ L’âge limite choisi est bas (50 ans), car les femmes sont considérées ‘aînées’ plus tôt dans ce contexte
- ▶ Les femmes plus âgées sont perçues comes asexuelles
- ▶ Les agressions sexuelles sont associées de façon erronée à l’idée d’attrait sexuel

LE DROIT CANADIEN DANS LES CAS D'AGRESSIONS SEXUELLES

- ▶ Une condamnation pour agression sexuelle nécessite de prouver *hors de tout doute raisonnable* :
 - ▶ un contact physique
 - ▶ de nature sexuelle
 - ▶ sans consentement (la plaignante n'a pas donné son accord aux attouchements)
 - ▶ savoir que la plaignante n'avait pas donné son consentement (n'a pas dit 'oui')

CRÉDIBILITÉ ET DOUTE RAISONNABLE

- ▶ La plupart des cas reposent sur la crédibilité de la plaignante
- ▶ Le fardeau de preuve incombe à la Couronne— il n'est pas juste question de quelle version est la préférée
- ▶ Les attaques contre la plaignante durant le contre interrogatoire invoquent souvent mythes et stéréotypes
- ▶ Juges hésitants à condamner sans corroboration même si celle-ci n'est pas obligatoire

AMPLEUR DU PROBLÈME

- ▶ Peu de statistiques canadiennes – plus d'études aux E.-U., au R.-U. et en Australie
- ▶ Facteur mesurés différents: visites aux urgences, procédures de protection des adultes
- ▶ Souvent associé à d'autres formes de maltraitance des aînés

CE QUE L'ON SAIT

- ▶ Les agressions sexuelles envers les femmes âgées vivant à domicile sont souvent perpétrées par un membre de la famille ou une connaissance
- ▶ Les agressions sexuelles en résidence de soins à long terme sont le plus souvent perpétrées par un soignant ou résident
- ▶ 25%-35% des agressions sexuelles se déroulent dans des centres de soins alors que moins de 10% des adultes de plus de 65 ans y résident
- ▶ Risques accrus en cas de démence

IMPLICATION DE LA JUSTICE PÉNALE

- ▶ Très peu de cas vont jusqu'au procès
- ▶ Obstacles à toutes les étapes
 - ▶ Impossibilité de signaler pour cause de démence
 - ▶ Fortement encourage à régler cela à l'interne
 - ▶ Famille et système souhaitent éviter de traumatiser la victime
 - ▶ Processus long
 - ▶ Peur de signaler un membre de la famille qui est aussi un soignant ou qui est atteint de démence

ÉTUDE DE CAS

- ▶ 20 ans de cas canadiens
- ▶ Pour chaque cas: plaignants de + de 50 ans, entre 1995 et 2015, dans les territoires et provinces
- ▶ Ne représente pas les cas où aucune raison de produite; procès avec jury
- ▶ Information supplémentée par recherches dans les journaux

NOS CONSTATS

- ▶ Sur 111 cas : 109 plaignants étaient des femmes
- ▶ Au total: 154 plaignantes différentes car certains accusés avaient agressé de multiples victimes
- ▶ Tous les accusés étaient des hommes

DISTRIBUTION PAR LIEU DE RÉSIDENCE DES VICTIMES

	Age of Complainant (N = 155)						Total
	50-59	60-69	70-79	80-89	90+	Age Unknown**	
Women living in the community	18	11	31	20	2	11	93
Women in acute care hospital	5	3	5	1	0	0	14
Women in supportive housing*	0	4	10	4	3	8	29
Women in long-term care facilities	0	1	3	4	1	9	18
Total	23	19	49	29	6	28	154

*Includes retirement homes, seniors' apartments and, in one case, a convent

**Included in the sample because of descriptors such as "elderly" used to describe the complainant

FEMMES VIVANT À DOMICILE

- ▶ Complètement différent du portrait peint par les données en science sociale
 - ▶ 75% des femmes âgées agressées par un homme qu'elles connaissent
 - ▶ 60% des cas considérés impliquent une agression par un inconnu
 - ▶ Seulement 5% impliquaient un membre de la famille (et seulement un mari)

FEMMES EN RÉSIDENCES DE SOINS

- ▶ 17 femmes sur 18 avaient des troubles cognitifs
- ▶ Agressions par professionnel soignant ou résidents
- ▶ Majorité des cas signalés une tierce partie (autre employé par ex.)
- ▶ Employé qui agresse plusieurs plaignantes; insiste qu'il procurait des soins
- ▶ Taux de condamnation: élevé pour personnel soignant, bas pour un résident

EXPLIQUER CES DIFFÉRENCES

- ▶ Reflète les cas d'agressions sexuelles des 30+ dernières années
- ▶ Les réformatrices féministes ont travaillé dur pour rendre visibles les viols perpétrés par les compagnons et connaissances des victimes
- ▶ Sélectivité des dossiers = consentement est rarement présumé, le passé sexuel et les dossiers psycho-médicaux ne sont pas utilisés pour discréditer les victimes
- ▶ Taux de condamnation élevé

CE QU'ON VOIT SOUVENT DANS LES CAS ÉTUDIÉS

Exemple: *R. v. Brown* (2013)(ON)

- ▶ Accusé: employé dans une unité spéciale pour résidents atteints d'Alzheimer
- ▶ Accusé d'agression sexuelle envers une résidente dont il a touché les fesses (1); autres cas: la résidente étaient nue et assise sur les toilettes, et le pantalon de l'accusé était à ses chevilles (2)
- ▶ Déclare que ses actions étaient dans le cadre de soins
- ▶ Acquitté du premier chef (1), coupable du deuxième chef d'accusation (2)

CE QU'ON VOIT SOUVENT DANS LES CAS ÉTUDIÉS

Exemple: *R. v. Dahlnas* (2004)(BC)

- ▶ Accusé: 38 ans, condamnations préalables pour entrée par effraction et violences conjugales
- ▶ Entrée par effraction au domicile d'une femme de 88 ans, relations sexuelles vaginales et anales sous la contrainte d'un couteau
- ▶ Suffocation, vol et menace en cas de signalement
- ▶ Plaignante n'est plus en mesure de vivre seule
- ▶ Agresseur condamné à une sentence de 18 ans

CE QU'ON VOIT RAREMENT

Exemple: *R. v. Brian Byung Koo Lee* (2017)(BCPC)

- ▶ Plaignante: 97 ans, vivant avec sa famille
- ▶ La plaignante a signalé que son voisin (61 ans) l'a embrassée et touchée de façon inappropriée
- ▶ L'accusé déclare qu'il n'a rien fait
- ▶ Le juge ne sait pas qui croire et acquitte

CE QU'ON VOIT RAREMENT

Exemple: *R. v. Elmer Raycroft* (ON)(2015-2017)

Plaignante: 74 ans accuse son mari de l'avoir agressée physiquement et sexuellement; elle l'a rencontré à 69 ans en ligne.

Époux connu et connecté dans leur communauté; nie les accusations et déclare que ces mensonges ont un motif financier

Le juge de première instance est indisponible pour la sentence

Le juge suivant prononce un non-lieu et acquitte

Nouveau procès: acquittement à nouveau

CONCLUSIONS

- ▶ Le système de justice n'aborde pas les formes les plus communes d'agressions sexuelles envers les femmes plus âgées
 - ▶ Agression par un partenaire intime
 - ▶ Agression par un ami/une connaissance
 - ▶ Agression par un soignant sans témoin
 - ▶ La plupart des agressions n'impliquent ni témoins, ni blessures supplémentaires

AIRES À RÉFORMER

Obstacles au signalement de l'agression:

- ▶ Effets de la violence cumulative au cours d'une vie
- ▶ Dépendance envers l'agresseur (ou bien l'agresseur est dépendant de la victime)
- ▶ Pression institutionnelle

Obstacles aux poursuites et à la condamnation:

- ▶ Attaque la crédibilité des victimes (agisme et sexism)
- ▶ Ressources et soutiens
- ▶ Conséquences appropriées pour l'agresseur

AIRES DE RECHERCHE POUR LE FUTUR

- ▶ Mesure empirique des agressions sexuelles des femmes âgées au Canada
- ▶ Séparation des autres formes de maltraitance des âgés
- ▶ Prendre en considération la vulnérabilité intersectionnelle et la prévalence au cours du cycle de vie
- ▶ Réglementations pour les prestataires de soins à domicile et de soins de longue durée

MERCI

Ce webinaire fait partie de notre projet
Accès à la justice pour les victimes aînées d'abus sexuels
financé par le [Fonds d'aide aux victimes du Ministère de la Justice](#)

Pour plus de détails, visitez la [page de notre projet sur cnpea.ca](#)

